Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20261105-F_2026_0085-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0085

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs créances sur l'exercice 2016 et 2022, en l'occurrence :
Sur le budget principal de la commune
- La somme de 30,53 € auprès du Département du Morbihan
- La somme de 198.90 € auprès de Mr Bruno BREDEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE sur proposition de Mr le Trésorier de Pontivy d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

- Sur le budget principal,
  Redevable : Département du Morbihan pour un montant de 30,53 €
  Redevable : Mr Bruno BREDEL pour un montant de 198.90 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN 56580 (MORBIHAN)